

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 12 juin 2018 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Chanos Curson sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, BANDE, BONNET, BRET, CARDI, CHAUMONT, CHOVIN, COULMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LUNEL, PRADELLE, PRELON, REVOL, ROUVEYROL, SIEGEL, VALETTE, VASSY.

Pouvoirs : de Mme ROSSI à M. BRET, de M. CHANTEPY à M. DUBAY, de Mme THORAVAL à M. LABADENS,

Date de convocation 1^{er} juin 2018 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 23
Nombre de pouvoirs : 3

Objet : Adoption du compte administratif 2017

Vu les articles L5211-1 et L2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant le Compte Administratif du budget 2017 faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement à hauteur de	598 537,19	euros
Recettes de fonctionnement à hauteur de	454 158,96	euros
Soit un excédent de fonctionnement de	- 144 378,23	euros
Dépenses d'investissement à hauteur de	89 711,85	euros
Recettes d'investissement à hauteur de	239 439,38	euros
Soit un solde d'exécution de	+149 727,53	euros
Soit un excédent de clôture d'exercice de	5 349,30	euros

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 23 délégués dont 3 disposant d'un pouvoir et représentant 26 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2017 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré le 12 juin 2018 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président